

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 23 AVRIL 2014 à 21 h

L'an deux mille quatorze et le vingt-trois avril à 21 heures, le Conseil Municipal de GÉRONCE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CONTOU-CARRÈRE Michel, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : CONTOU CARRÈRE Michel, LANNERETONNE Michel, AMESTOY Daniel, DUFAU Frédéric, , PALAS Jérôme, ADAM Jean-Pascal, HAGET Catherine, BORDES Didier

ÉTAIENT ABSENTS : PUNTOUS Maïder, ILLANDE Cathy, AGRAZ Joëlle

Secrétaire de séance : Didier BORDES

Date de la convocation : 16/04/2014

Date d'affichage : 16/04/2014

Date de publication : 28/04/2014

Nbre de conseillers en exercice : 11

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote des taxes communales 2014
- 2- Programme voirie 2014
- 3- Programme forêt communale 2014
- 4- Finances : Vote du budget primitif 2014 de la commune, de l'assainissement et du lotissement
- 5- Régularisation chemin dit de Mounassot
- 6- Composition de la commission communale des impôts directs locaux
- 7- Affaires diverses.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2014 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération 1/9 :

2014-27 : Vote des taxes communales 2014

S/P 25/04/2014

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les impôts locaux, les limites de chacun, les taux fixés l'année dernière et le produit attendu. Le Conseil municipal, considérant que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 78 179€, le produit attendu de la fiscalité directe de 78 183€, le prélèvement GIR de 21 611€, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Libellés	Bases 2013	Taux 2013 En %	Bases 2014	Taux 2014 en%	Produits 2014
T.H	463 400	10.47	496 100	10.60	52 586
T.F.B	296 400	4.63	305 200	4.68	14 283
T.F.N.B	38 300	23.01	39 200	23.29	9 130
CFE	23700	11.13	19 400	11.26	2 184
TOTAL					78 183

Délibération 2/9 :

2014-28 : Programme voirie 2014

S/P 25/04/2014

Le Conseil municipal considérant l'enveloppe financière votée pour la voirie communale pour 2014,

DÉCIDE de réaliser les travaux suivants cette année :

- Une partie du chemin de la Hiéze à la suite de ce qui avait été réalisé l'année dernière.
- Entrées des chemins de la campagne (devant chez PUNTOUS, CASENAVE, LANNERETONNE)
- Accotements si le chemin du Campagnot est fait par le Conseil général

Délibération 3/9 :

2014-29 : Programme de travaux en forêt communale 2014

S/P 25/04/2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des actions à entreprendre en Forêt Communale au cours de l'année 2014. Ce programme est élaboré par l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ACCEPTE de réaliser ce programme en totalité pour un montant de 9540€ HT

S'ENGAGE à inscrire cette dépense de 13 073 € TTC au budget 2014 selon la répartition suivante :

Investissement :

Travaux délégués (c'est le Syndicat qui demande et reçoit les subventions),
montant de la participation : 3893€ TTC

Travaux autofinancés : 5700€ TTC

Fonctionnement :

Travaux autofinancés : 3480€ TTC

DÉLÈGUE la réalisation des travaux suivant au Syndicat Forestier des Chênaies Basques et Béarnaises : - Dégagement de régénération naturelle après ouverture des cloisonnements sur 1.20 ha parcelle 27 : 1 350€ HT.

Délibération 4/9 :

2014-30 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

S/P 25/04/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les propositions nouvelles du Budget primitif 2014 de la commune

Investissement :

Dépenses : 772 985.00
Recettes : 772 985.00

Fonctionnement :

Dépenses : 489 779.00
Recettes : 489 779.00

Délibération 5/9 :

**2014-31 : BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2014**

S/P 25/04/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2014 de l'assainissement

Investissement :

Dépenses : 47 989.00
Recettes : 47 989.00

Fonctionnement :

Dépenses : 43 868.00
Recettes : 43 868.00

Délibération 6/9 :

2014-32 : BUDGET LOTISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

S/P 25/04/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2014 du lotissement

Investissement :

Dépenses : 43 046.78
Recettes : 43 046.78

Fonctionnement :

Dépenses : 148 467.25
Recettes : 148 467.25

Délibération 7/9 :

2014-33 : Régularisation chemin de Mounassot

S/P 25/04/2014

Le Maire expose à l'assemblée que la Commune a été saisie d'une demande de propriétaires de régulariser l'emprise du chemin rural dit de Mounassot, constituant un même itinéraire entre les Communes de GÉRONCE et de BARCUS, et pour partie mitoyen avec la Commune de BARCUS.

Il expose que le chemin figurant au cadastre ne correspond pas au tracé utilisé et qu'il conviendrait d'acquérir le terrain d'assiette de la nouvelle emprise et de supprimer et d'aliéner la portion du chemin qui n'est pas utilisée, et ce

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 23 AVRIL 2014 à 21 h

après accomplissement de l'enquête publique qui sera commune aux deux collectivités.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE le principe de déplacement d'une portion du chemin rural dit de Mounassot, de suppression et de l'aliénation de l'ancienne emprise au profit des propriétaires riverains.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Délibération 8/9 :

2014-034 : Liste pour la commission communale des impôts directs locaux

S/P 25/04/2014

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°1 du 22 mars 2008, relative à l'installation du Conseil Municipal ;

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DRESSE la liste de présentation suivante :

Titulaires	Suppléants
BELLOCQ Lucien	AGRAZ Joëlle
BELLAUCQ Jean-Michel	AMESTOY Daniel
CARRERE Jean-Baptiste	CASTILLON Bernard
BORDES Soledad	ILLANDE Cathy
PALAS Régine	ADAM Jean-Pascal
MARESTIN Jean (Saint Goin)	GUICHARNAUD Alain (Orin)
DUFAU Frédéric	BELLOCQ Solange
PALAS Jérôme	RECart Jérôme
PUNTOUS Maïder	PAILLE Christophe
LABEDE Maryline	GRACY Yves
HAGET Catherine	DUFAU Michel
LANNERETONNE Michel	BORDES Didier

Délibération 9/9 :

2014-35 : Concours du Receveur de la commune de Géronce : Attribution d'indemnité

S/P 25/04/2014

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1983 modifiée relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur de la commune de Géronce pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux complet depuis le début de l'exercice
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Michel FAGET , Receveur de la commune de Géronce, à compter du 31 mars 2014.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49€

AFFAIRES DIVERSES

- **Cin'étoiles 2014** : Le Conseil municipal décide de s'inscrire pour l'opération Cin'étoiles 2014. Les films sélectionnés sont « Moi moche et méchant 2 », « Les seigneurs » et « Jappeloup ».

Plus aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou soulevée par les conseillers municipaux, la séance est levée à 22h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La séance a fait l'objet de neuf (9) délibérations ainsi numérotées :

2014-27 : Vote des taxes communales 2014

2014-28 : Programme voirie 2014

2014-29 : Programme de travaux en forêt communale 2014

2014-30 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

2014-31 : BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

2014-32 : BUDGET LOTISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

2014-33 : Régularisation chemin de Mounassot

2014-34 : Liste pour la commission communale des impôts directs locaux

2014-35 : Concours du Receveur de la commune de Géronce : Attribution d'indemnité

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 23 AVRIL 2014 à 21 h

Nom Prénom	Signature
CONTOU- CARRÈRE Michel	
LANNERETONNE Michel	
ADAM Jean-Pascal	
PALAS Jérôme	
AMESTOY Daniel	
DUFAU Frédéric	
HAGET Catherine	
BORDES Didier	